

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

**LE TAILLAN-MEDOC - Ensemble immobilier bâti situé 34 Chemin de Milavy et
101 bis 103 avenue de Germignan, cadastré BB 1 - 2 et 4 - Cession à l' O.P.H.
GIRONDE HABITAT - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la demande de la Commune du Taillan-Médoc, la Communauté Urbaine de Bordeaux a exercé son droit de préemption urbain successivement à l'encontre des différents lots de copropriété d'un ensemble immobilier bâti à usage d'habitation, d'une superficie totale de 955 m², cadastré BB 1 – 2 et 4, situé 34 chemin de Milavy et 101 bis/103 avenue de Germignan au TAILLAN MEDOC, appartenant à Monsieur et Madame MONDON Michel, à ce jour libre de toute occupation.

Cette acquisition avait pour objectif la réalisation d'une opération de logements sociaux confiée à l'OPH Gironde Habitat, s'inscrivant dans le cadre du projet de réhabilitation du vieux bourg de Germignan, en participant à la restructuration de l'îlot urbain central de ce hameau.

C'est ainsi que par acte notarié du 4 mars 2010, notre Etablissement public s'est rendu propriétaire de ce bien moyennant un prix de 420 000 euros augmenté d'une commission d'agence de 11 310 euros et des frais notariés s'élevant à 6 403,22 euros, soit un prix de revient total de 451 632,50 euros actualisé au 31 mars 2011.

Compte tenu de la programmation prochaine de l'opération locative sociale projetée, comprenant la réalisation d'environ 12 logements individuels et collectifs en partenariat financier entre la Commune et la Communauté Urbaine de Bordeaux, l'OPH Gironde Habitat sollicite l'acquisition immédiate de ce bien immobilier, dont il prendra en charge la démolition de l'intégralité des constructions délabrées existantes.

Cette cession est proposée moyennant le prix de 452 000 euros qui n'est inférieur ni au prix de revient actualisé du portage foncier visé au 31 mars 2011 ci-dessus en accord avec Gironde habitat, ni à l'avis de France Domaine délivré par communiqué n°2011-519V0421 du 7 février 2011.

S'agissant de la vente d'un immeuble bâti achevé depuis plus de cinq ans, cette transaction n'entre pas dans le champ d'application de la TVA sur les cessions d'immeubles.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code de l'Urbanisme,
VU l'avis de France Domaine n°2011-519V0421 du 7 février 2011.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La réalisation très prochaine d'une opération d'environ 12 logements locatifs sociaux recevant l'agrément de la municipalité, nécessite la cession en l'état à l'OPH Gironde Habitat de la propriété bâtie communautaire située 34 chemin de Milavy et 101 bis/103 avenue de Germignan au TAILLAN MEDOC.

DECIDE

Article 1 : La vente en l'état à l'OPH Gironde Habitat domicilié 40 rue d'Armagnac, 33074 BORDEAUX cedex, de l'ensemble immobilier bâti d'une superficie de 955 m² cadastré BB 1 2 et 4 situé 34 chemin de Milavy et 101bis/103 avenue de Germignan au TAILLAN MEDOC, est décidée moyennant le prix de 452 000 euros.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction.

Article 3 : La recette correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice en cours : Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB UC32.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 MAI 2011

PUBLIÉ LE : 13 MAI 2011

M. JEAN TOUZEAU